MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 41488 du 7 août 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : *INTJ2016860S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 71121 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930016S) ;

Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2020 :

Fafournoux Jean NIGEND : 145 803 NLS : 8 004 142

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2020 :

Crouzet Audrey NIGEND : 219 764 NLS : 8 072 333

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2020 :

Noël Marine NIGEND : 323 840 NLS : 8 093 406

Dijoux Jean-Voltaire NIGEND : 235 000 NLS : 8 080 549

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
L. Le Gentil